

Séance du 20 novembre 1980

Le vingt novembre mil neuf cent quatre vingt à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary, Maire.

Présents: M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Borderon, Gouedo, Maziere, Viollet, Schivaud.

Absents: M<sup>rs</sup> Faure, Phélippeau, Joseph, Duroueix.

Date de convocation: 13 novembre 1980.

Secrétaire de séance: M<sup>r</sup> Schivaud.

Chemins communaux

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.

Le Conseil Municipal autorise M<sup>r</sup> Ferret, 1<sup>er</sup> adjoint à signer les actes notariés relatifs aux parcelles données par M<sup>r</sup> le Maire.

En ce qui concerne la parcelle de Chemin aliéné vendu à M<sup>r</sup> Joseph Richard, le Conseil à l'unanimité décide de le mettre au prix de deux francs le mètre carré.

Demande d'adhésion de la Commune de La Rochebeaucourt au SIRDOPÉGA

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de M<sup>r</sup> le Président du Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de la Périphérie Est du Grand Angoulême informant chaque commune adhérente de la demande d'adhésion de la Commune de La Rochebeaucourt Dordogne.

Il est demandé à chaque commune, conformément à l'article 13 des statuts et à l'article 143 du Code municipal, de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les délégués de la Commune du Conseil d'Administration du Syndicat et après s'être fait expliquer les conditions fixées par le Conseil d'Administration pour cette adhésion:

- accepte les conditions d'admission décidées par le Conseil d'Administration (droit d'adhésion fixé à frs = 23,46 par habitant);
- émet un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat de la Commune de La Rochebeaucourt.

Le Conseil Municipal demande à M. le Préfet de la Charente de bien vouloir émettre son avis.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

    